

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

N° d'art. : ME22935

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Care Oil Spray (300 ml)

UFI : P985-U0K3-R00Q-YE7H

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	MELAG Medizintechnik GmbH & Co. KG
Rue :	Geneststraße 6 - 10
Lieu :	10829 Berlin Germany
Téléphone :	+49 (0)30 75 79 11-0
Téléfax :	+49 (0)30 75 79 11-99
e-mail :	hotline@melag.de
Internet :	www.melag.com
Disponibilité :	du lundi au vendredi - de 8h à 16h (heure d'Europe centrale)

1.4 Numéro d'appel d'urgence : +33 03 88 37 37 37 (CapTv de Strassbourg)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1; H222-H229

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention
d'avertissement : Danger

Pictogrammes :



Mentions de danger

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Réceptacle sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3 Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH. Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
75-28-5	isobutane			50 - < 100 %
	200-857-2	601-004-00-0	01-2119485395-27	
	Flam. Gas 1, Liquefied gas ; H220 H280			
74-98-6	propane			5 - < 10 %
	200-827-9	601-003-00-5	01-2119486944-21	
	Flam. Gas 1, Liquefied gas ; H220 H280			
106-97-8	butane			1 - < 3 %
	203-448-7	601-004-00-0	01-2119474691-32	
	Flam. Gas 1, Liquefied gas ; H220 H280			

Texte des phrases H et EUH : voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
106-97-8	203-448-7	butane	1 - < 3 %
	par inhalation : CL50 = 658 ppm (gaz)		

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours : veillez à votre autoprotection ! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatigue.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO₂, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Risque d'un éclatement du récipient.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser un équipement de protection individuel.

Pour les non-secouristes

Premiers secours: veillez à votre autoprotection !

Pour les secouristes

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une station d'épuration.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr : voir rubrique 7

Protection individuelle : voir rubrique 8

Evacuation : voir rubrique 13

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec : Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec.
Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

lubrifiant

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/m ³	Catégorie	Origine
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	

Conseils supplémentaires

a sans limitation

b Fin de l'exposition voire fin du processus

c en cas d'exposition à long terme : après plusieurs postes superposées

d avant la couche suivante

Sang (B)

Urine (U)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée : Lunettes de protection hermétiques.

EN 166

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480 min

Épaisseur du matériau des gants 0,45 mm

EN ISO 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter :

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type : AX

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique : Aérosol
Couleur : jaunâtre, claire
Odeur : caractéristique

		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation :	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	-40 °C	
Inflammabilité solide/liquide :	non applicable	
gaz :	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité :	1,5 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité :	10,8 vol. %	
Point d'éclair :	-80 °C	
Température d'auto-inflammation :	non déterminé	
Température de décomposition :	non déterminé	
pH-Valeur (à 20 °C) :		DIN 19268
Viscosité cinématique : (à 40 °C)	21,3 mm ² /s	
Hydrosolubilité :	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants :	non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau :	non déterminé	
Pression de vapeur :	non déterminé	
Densité (à 20 °C) :	0,836 g/cm ³	DIN 51757
Densité de vapeur relative :	non déterminé	

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas : comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation : non déterminé

Teneur en corps solides : non déterminé

Information supplémentaire

Les indications se rapportent à la matière active technique : Densité relative, Couleur, Odeur, Viscosité, pH.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO₂, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode	
106-97-8	butane					
	inhalation (4 h) gaz	CL50 658 ppm	Rat	GESTIS		

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le produit n'est pas : Écotoxique.

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
75-28-5	isobutane						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 91,42	96 h	Fish, no other information	United States Environmental Protection A	The Ecosar class program has been developed	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 19,37	96 h	Algae	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200	Calculation using ECOSAR Program v1.00.	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 69,43	48 h	Daphnia sp.	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200	Calculation using ECOSAR Program v1.00.	
74-98-6	propane						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 49,9	96 h	Fish, no other information	United States Environmental Protection A	The Ecosar class program has been developed	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 19,37	96 h	Algae	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200	Calculation using ECOSAR Program v1.00.	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 69,43	48 h	Daphnia sp.	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200	Calculation using ECOSAR Program v1.00.	
106-97-8	butane						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 49,9	96 h	Fish, no other information	United States Environmental Protection A	The Ecosar class program has been developed	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 19,37	96 h	Algae	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200	Calculation using ECOSAR Program v1.00.	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 69,43	48 h	Daphnia sp.	USEPA OPPT Risk Assessment Division (200	Calculation using ECOSAR Program v1.00.	

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
75-28-5	isobutane	1,09
74-98-6	propane	1,09
106-97-8	butane	1,09

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE ; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut ; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses ; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE ; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut ; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses ; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS ; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément) ; emballages métalliques

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification :	UN 1950
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU :	AÉROSOLS
14.3	Classe(s) de danger pour le transport :	2
14.4	Groupe d'emballage :	-
	Étiquettes :	2.1
	Code de classement :	5F
	Dispositions spéciales :	190 327 344 625
	Quantité limitée (LQ) :	1 L
	Quantité exceptée :	E0
	Catégorie de transport :	2
	Code de restriction concernant les tunnels :	D

Transport fluvial (ADN)

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification :	UN 1950
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU :	AÉROSOLS
14.3	Classe(s) de danger pour le transport :	2
14.4	Groupe d'emballage :	-
	Étiquettes :	2.1
	Code de classement :	5F
	Dispositions spéciales :	190 327 344 625
	Quantité limitée (LQ) :	1 L
	Quantité exceptée :	E0

Transport maritime (IMDG)

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification :	UN 1950
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU :	AEROSOLS
14.3	Classe(s) de danger pour le transport :	2.1
14.4	Groupe d'emballage :	-
	Étiquettes :	2.1
	Marine polluant :	no
	Dispositions spéciales :	63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
	Quantité limitée (LQ) :	1000 mL
	Quantité exceptée :	E0
	EmS :	F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification :	UN 1950
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU :	AEROSOLS, inflammable
14.3	Classe(s) de danger pour le transport :	2.1
14.4	Groupe d'emballage :	-
	Étiquettes :	2.1
	Dispositions spéciales :	A145 A167 A802
	Quantité limitée (LQ) (avion de ligne) :	30 kg G
	Passenger LQ :	Y203
	Quantité exceptée :	E0
	IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne) :	203
	IATA-Quantité maximale (avion de ligne) :	75 kg
	IATA-Instructions de conditionnement (cargo) :	203
	IATA-Quantité maximale (cargo) :	150 kg

14.5 Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII) :	Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40
2010/75/UE (COV) :	Aucune information disponible.
2004/42/CE (COV) :	Aucune information disponible.
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III) :	P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Directive aérosol (75/324/CEE)

Législation nationale

Limitation d'emploi :	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
Classe risque aquatique (D) :	1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IATA: International Air Transport Association
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level
WEL (UK): Workplace Exposure Limits
TWA (EC): Time-Weighted Average
ATE: Acute Toxicity Estimate
STEL (EC) Short Term Exposure Limit
CL50: Lethal Concentration
EC50: half maximal Effective Concentration
ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aérosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptacle sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)